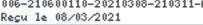
AR PREFECTURE

006-210600110-20210308-210311-AR







VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHARLINE DELMAS, REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE, RESPONSABLE DU SERVICE « ELECTIONS »

Nº:

210311

DATE D'AFFICHAGE:

0 8 MARS 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19 et L2122-20,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale,

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique (REU) pris en application des dispositions de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales notamment son article 4,

VU la circulaire ministérielle INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et de listes électorales complémentaires,

VU l'arrêté n° 181240 du 26 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Catherine VUAGNOUX-URBAN, rédacteur territorial, responsable du service « élections »,

Considérant que Madame Charline DELMAS, rédacteur principal 1ère classe devient responsable du service « élections » à compter du 15 mars 2021,

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer le bon fonctionnement du service « élections » que le Maire donne à l'intéressée, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature dans une série de domaines.

AR PREFECTURE

006-210600110-20210308-210311-AR

Regu le 08/03/2021



ARRÊTE

ARTICLE 1er: L'arrêté n° 181240 du 26 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Catherine VUAGNOUX-URBAN, rédacteur territorial, responsable du service « élections » est abrogé.

ARTICLE 2: A compter du 15 mars 2021, délégation de signature est donnée à Madame Charline DELMAS, rédacteur principal 1ère classe, responsable du service « élections », à l'effet de signer :

- Pour toutes les opérations électorales liées à l'ensemble des fonctionnalités du Répertoire Electoral Unique (REU) ainsi que pour la gestion des bureaux de vote et la mise en place des différents scrutins.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du département des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours juridictionnel auprès du Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois après l'accomplissement des formalités de publicité et de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

Beaulieu-sur-Mer, le 0 8 MARS 2021
Le Maire,
Roger ROUX,

Nom et Prénom	Signature	Paraphe
Mme Charline DELMAS		co